

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2109

18 juillet 2016

### SOMMAIRE

Aldemar .....	101187	Forum One .....	101188
ALM Luxembourg Investments S.à r.l. ....	101187	Fuchs & Insurances S.A. ....	101189
Ande Management S.à r.l. ....	101187	Gerifonds (Luxembourg) S.A. ....	101232
Bigcodetech S.à r.l. ....	101186	Ginevra International S.A. ....	101231
Bimex SA .....	101186	Gracewell Properties (Solihull) S.à r.l. ....	101195
Brige S.A. ....	101186	Home Cinelux S.A. ....	101224
Buwog Lux I S.à r.l. ....	101186	International Investments Holding S.à r.l. ....	101211
CCR Services S.à r.l. ....	101190	Love2 S.à r.l. ....	101190
Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	101186	LUXLAIT Distribution S.A. ....	101191
Charlotte Properties S.A. ....	101232	Luxlait-Expansion S.A. ....	101191
Composition S.A. ....	101187	Luxradio S.à r.l. ....	101191
Duferco International Trading Holding S.A. .....	101190	Madison Point Holdings S.à r.l. ....	101192
Eiffel eCapital S.A. ....	101188	Madison Point Investment II S.à r.l. ....	101191
Elite Participations SA .....	101187	Magnetar FI Luxembourg, S.à r.l. ....	101192
Elkin Holding S.A., SPF .....	101194	Malabar Fund .....	101192
Ellipse World S.A. ....	101188	RAM (Lux) Tactical Funds .....	101193
Emil Top Holding S.à r.l. ....	101190	School S. à r.l. ....	101192
EnApro S.à r.l. ....	101229	Servus Luxembourg Holding S.C.A. ....	101193
Energus Trading S.A. ....	101188	Smart Technologies Corporation .....	101193
Entreprise de Toiture Frankreiter S.à r.l. ....	101189	Société Immobilière Schoenfels S.A. ....	101193
EQT BW S.A. ....	101189	Solar Energy Capital Europe S.à r.l. ....	101194
EQT BW S.A. ....	101189	Solar Energy Capital Europe S.à r.l. ....	101194
Financière Luminare S.à r.l. ....	101189	Solas Capital Investments S.à r.l. ....	101194

**Buwog Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 125.553.

Les comptes annuels au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016107469/10.

(160080436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Bimex SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9637 Bockholtz, 5, am Duerf.  
R.C.S. Luxembourg B 102.330.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016107481/9.

(160080219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Bigcodetech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 189.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BIGCODETECH S.à r.l.

Référence de publication: 2016107480/10.

(160080494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 118.247.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 février 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016107517/13.

(160079696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Brige S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 76.734.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016107501/12.

(160080497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Aldemar, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 141.817.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2016107399/11.

(160079969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**ALM Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 149.615.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2823 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016107401/9.

(160079633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Ande Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 167.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016107408/9.

(160079699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Composition S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5370 Schuttrange, 11, rue du Village.  
R.C.S. Luxembourg B 72.732.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juillet 2015*

L'assemblée, à l'unanimité des voix présentes, nomme, en remplacement de madame Martine Moulart Claessens, Monsieur Arnauld BIERRY né le 12/11/1953 à Paris, demeurant 11 rue Michel Lentz L-1928 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société, jusqu'à l'Assemblée Générale de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016107555/12.

(160080139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Elite Participations SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 125.832.

L'administrateur unique décide en date du 12 janvier 2016 de transférer le siège social et de changer l'adresse de la société de L-1660 Luxembourg, 66, Grand-Rue à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2016107632/13.

(160080298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Eiffel eCapital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 199.853.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 février 2016*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 29 février 2016 que les administrateurs ont décidé à l'unanimité:

1. Monsieur Fabrice Dumonteil, demeurant 24 Rue du Belvédère, F - 92100 Boulogne-Billancourt, France est nommé Président du Conseil d'Administration.

2. Monsieur Etienne Boillot, demeurant 408, Mamaroneck Avenue, Mamaroneck, New York, 10543, USA est nommé Administrateur- Délégué de la société, avec tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Le mandat prend effet au 29 février 2016, et viendra à l'échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021 et se prononcera sur les comptes annuels.

Pour extrait conforme

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2016107631/19.

(160080363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Ellipse World S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 202.593.

—  
- Monsieur Jacques Essebag, Administrateur de catégorie A de la Société, est désormais domicilié à l'adresse suivante:  
42 avenue du Président Wilson,

F-75116 Paris, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016107633/14.

(160079977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Energus Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 78.642.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 12/05/2016.

Référence de publication: 2016107635/10.

(160080418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Forum One, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 188.605.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 et l'allocation du résultat relatif à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016107655/11.

(160080017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**EQT BW S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 182.675.

---

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 2 mai 2016*

L'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer KPMG Luxembourg, une société coopérative immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B149133 et ayant son siège social au 39, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet au 2 mai 2016 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016107637/14.

(160080616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Financière Luminare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.175.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016107650/9.

(160079687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Fuchs & Insurances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

*Pour le Conseil d'administration*

Léopold Wilmotte

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2016107666/13.

(160079838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**EQT BW S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 182.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016107636/9.

(160079523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Entreprise de Toiture Frankreiter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6695 Mompach, 4A, An der Uecht.

R.C.S. Luxembourg B 102.491.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016107619/9.

(160080218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

**Duferco International Trading Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 51.469.

## EXTRAIT

La Société prend acte que l'adresse de Benedict John Sciortino, Administrateur de Catégorie A, est la suivante:

- 12, Avenue des Spélugues, Fairmont Monte Carlo, Appartement 4105/4107, 98000 Monte Carlo (Monaco)

La Société prend également acte que l'adresse de Patrick Moinet, Administrateur de Catégorie B, est la suivante:

- 18, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107609/14.

(160080445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Emil Top Holding S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 203.914.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 23 février 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016107618/13.

(160079788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**CCR Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.

R.C.S. Luxembourg B 171.401.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.

19, rue de la Gare

L-3237 BETTEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2016107540/13.

(160080471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Love2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 191.429.

En date du 8 juin 2015, Love2Rent Investment Corp. a cédé 625 (six cent vingt-cinq) part sociales de la Société à Madame Kerry BROWN, née le 9 août 1977 à Pittsburgh, Pennsylvanie, USA, demeurant 329 West 71<sup>st</sup> Street, Unit 3, New York, NY, 10023, USA.

L'adresse exacte du siège social de Love2Rent Investment Corp., associé de la Société, est 303, 1220 Kensington Road NW, Calgary, AB T3R 1B3, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016109518/14.

(160081920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

---

**Luxlait-Expansion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7759 Roost/Bissen, Am-Seif.

R.C.S. Luxembourg B 33.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Roost, le 9 mai 2016.

Claude STEINMETZ

*Administrateur / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2016109530/12.

(160081775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

**Luxradio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 40.314.

## EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 26 avril 2016, que:

- L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats de Madame Danièle Fonck, employée privée ayant son adresse professionnelle à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44 rue du Canal et de Monsieur Alain Berwick, employé privé ayant son adresse professionnelle à L 1543 - Luxembourg, 45 boulevard Pierre Frieden en qualité de membres du Conseil de gérance pour un mandat d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

- L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de la société Editpress Luxembourg SA, ayant son siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44 rue du Canal en qualité de Commissaire aux comptes pour un mandat d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016109531/18.

(160081523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

**LUXLAIT Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7759 Roost/Bissen, Am-Seif.

R.C.S. Luxembourg B 106.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Roost, le 9 mai 2016.

Claude STEINMETZ

*Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2016109529/12.

(160081776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

**Madison Point Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 189.863.

## EXTRAIT

Le conseil de gérance de Madison Point Investment II S.à r.l. a été informé que Madame Sally Dee Fassler porte désormais le nom de Sally F. Dornaus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Madison Point Investment II S.à r.l.

Référence de publication: 2016109539/12.

(160082250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

**Magnetar FI Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.****Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 161.135.

Suite à l'erreur de la dénomination d'associé de la Société, il y a lieu de modifier les données les concernant comme suit:

- Magnetar Investment (Lux) Ltd a dorénavant sa dénomination Magnetar Investments (Lux) Ltd.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2016.

Référence de publication: 2016109541/12.

(160082190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

---

**Malabar Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 151.891.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 avril 2016 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Benoni Dufour, Jérôme Wigny et Aashii Shah en tant que membres du conseil d'administration de Malabar Fund pour une nouvelle durée et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Deloitte S.A. a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2016109542/14.

(160081549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

---

**Madison Point Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 187.914.

**EXTRAIT**

Le conseil de gérance de Madison Point Holdings S.A. a été informé que Madame Sally Dee Fassler porte désormais le nom de Sally F. Dornaus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Madison Point Holdings S.A.

Référence de publication: 2016109538/12.

(160082254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

---

**School S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 11.826.202,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.511.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par les Associés de la Société en date du 17 mai 2016 que:

- Monsieur Geoffrey Henry démissionne de son poste de gérant de classe A avec effet au 30 avril 2016;

- Monsieur Thierry Jacob, né le 7 juillet 1967 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en tant que nouveau gérant de classe A de la Société en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2016.

Référence de publication: 2016111239/16.

(160083746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

---



**Servus Luxembourg Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 176.924.

A l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 10 mai 2016, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg, société coopérative, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour les années sociales clôturées respectivement au 30 septembre 2015 et au 30 septembre 2016, et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires chargée d'approuver les comptes de la Société au 30 septembre 2016.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Servus Luxembourg Holding S.C.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016111242/15.

(160083441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

**Smart Technologies Corporation, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 177.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2016.

*Pour Smart Technologies Corporation*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016111245/12.

(160083522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

**Société Immobilière Schoenfels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7470 Saeul, 5, rue de Mersch.  
R.C.S. Luxembourg B 76.136.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2015 tenue au siège de la société*

- Révocation du Commissaire aux Comptes en fonction, à savoir, la société Fiduplan S.A. enregistrée au RCS sous le numéro B 44 563 ayant son siège social au 87 allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg, avec effet immédiat.

- Nomination de la société ACCOUNTIS sàrl, enregistrée au RCS sous le numéro B60 219, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Société Immobilière Schoenfels S.A.

Référence de publication: 2016111248/16.

(160084311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

**RAM (Lux) Tactical Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 121.911.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2016.

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2016111228/11.

(160083852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

**Solar Energy Capital Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Mai 2016.

Solar Energy Capital Europe S.à r.l.

Mutua (Luxembourg) S.A. / Manacor (Luxembourg) S.A.

*Gérant A / Gérant B*

Référence de publication: 2016111250/13.

(160084111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

**Solar Energy Capital Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Mai 2016.

Solar Energy Capital Europe S.à r.l.

Mutua (Luxembourg) S.A. / Manacor (Luxembourg) S.A.

*Gérant A / Gérant B*

Référence de publication: 2016111251/13.

(160084112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

**Solas Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 125.010,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 198.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Solas Capital Investments S. à r.l**Un mandataire*

Référence de publication: 2016111253/11.

(160083592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

**Elkin Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.816.

## EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 5 mai 2016,

Mme Andreea Voicu, juriste, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

est cooptée comme administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2021, en remplacement de M. Alain Schreurs, démissionnaire.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ELKIN HOLDING S.A., SPF

Société Anonyme

Référence de publication: 2016112502/17.

(160085427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

**Gracewell Properties (Solihull) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 206.209.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the tenth of May.

Before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Gracewell Properties Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.877

here represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,  
by virtue of a proxy under private seal given on May 9, 2016.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**“A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name- Legal Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Gracewell Properties (Solihull) S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 An additional purpose of the Company is the indirect acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the Board (as defined below). It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

4.4 In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## B. Share capital - Shares

### Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

### Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 The shareholders shall observe any limitation on transfers which might by virtue of any shareholders' agreement entered into from time to time be binding upon them (a "Shareholders' Agreement") and observe the detailed procedure in relation to such limitations as described in such Shareholders' Agreement.

7.6 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

## C. Decisions of the shareholders

### Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

### Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Shareholder meetings shall not be quorate unless all the Shareholders are present or represented.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of all the shareholders of the Company.

## D. Management

### Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the Board.

13.1 The Company shall be managed by five (5) managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers (the "Board") and there shall be two (2) categories of managers, namely class A managers and class B managers. Each category of managers shall be subdivided into two (2) sub-categories of managers, namely class A 1 managers, class A 2 managers, class B 1 managers and class B 2 managers.

13.2 The Board shall be composed of two (2) class A managers and three (3) class B managers appointed by the general meeting of shareholders. Notwithstanding any disposition to the contrary in the present articles of association, the composition of the Board shall at all times mirror the composition of the Board of the Company's direct parent Gracewell Properties Holding S.à r.l..

13.3 The class A managers shall not be resident in the Grand Duchy of Luxembourg and the class B managers shall be residing in the Grand Duchy of Luxembourg.

13.4 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "Board" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.5 The Board is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

### Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 Save and except for Luxembourg resident managers, who shall be paid such fees as agreed by all the shareholders of the Company, no fees, salaries, commissions or other compensation shall be paid by the Company to the members of the Board solely in respect of their work on the Board and all expenses incurred by a member of the Board shall be borne in accordance with any Shareholders' Agreement.

14.3 The general meeting of shareholders may at any time and from time to time remove, with or without cause, and replace one or more members of the Board.

### Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 The office of a member of the Board shall be vacated upon the occurrence of any of the following events:

(i) if a receiving order is made against such member or if he/she becomes insolvent or is the subject of any bankruptcy, insolvency or other proceedings for the benefit of the creditors of such member;

(ii) if an order is made declaring such member to be a mentally incompetent person or incapable of managing his/her affairs;

(iii) if such member shall be removed from office (by the general meeting of shareholders); or

(iv) if, by notice in writing to the Company, he/she resigns his/her office and such resignation, if not effective immediately, becomes effective in accordance with its terms.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

### Art. 16. Convening meetings of the Board.

16.1 Meetings of the Board will be held no less frequently than semi-annually at such location in Luxembourg as all the members of the Board may agree. Meetings of the Board may also be called at any time upon the request of any member of the Board in the manner prescribed by Article 16.2 hereof.

16.2 The chairman of the Board shall send written reminder notices of the time and place of every meeting of the Board (including an agenda and relevant background materials) to each member of the Board, not less than ten (10) calendar days before the time when the meeting is to be held. In the case of an emergency or in the case of a meeting (other than a semi-annual meeting called pursuant to Article 16.1), any member of the Board may give notice of a meeting of the Board in the manner provided herein to each other member of the Board, not less than seventy-two (72) hours (including Saturdays, Sundays and other statutory holidays) before the time of such meeting. Each notice of meeting of the Board shall be accompanied by all materials and documents which may be reasonably necessary to permit the members of the Board to consider properly the matters on the agenda. No notice of a meeting shall be necessary if all members of the Board are present and consent to the transaction of the specific item or items of business on the agenda for such meeting, or if those absent waive notice of the meeting by appointing another member of the Board as their proxy and signify their consent to the transaction of the business on the agenda for such meeting.

### Art. 17. Conduct of meetings of the Board.

17.1 A chairman and a secretary of the Board shall be elected by the Board from amongst the class B 1 managers for a term of one (1) year. The chairman shall chair the meetings of the Board at which he/she is present. In the absence of the

chair, the members of the Board shall choose one of their members to be chair of such meeting. The secretary shall ensure the minutes of the meetings are distributed to all members of the Board as soon as practicable after each meeting and that the required reminder notices and other notices are sent to the members of the Board. In the absence of the secretary, the members of the Board shall choose one of their members to be secretary.

17.2 Any manager may act at any meeting of the Board by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.3 Meetings of the Board may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another and to speak to each other on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.4 The Board may deliberate or act validly only in accordance with the following quorum. A quorum for the Board shall be the presence or the representation of a majority of managers holding office comprising at least one (1) class A1 manager, one (1) class A2 manager and provided that a majority of managers forming the quorum of the Board meetings are professionally residing in Luxembourg. If no such quorum is present within one (1) hour following the time at which the meeting is to take place, the meeting shall stand adjourned to the same day in the immediately following week or, if that day is not a Business Day, the next following Business Day. No business shall be conducted at any meeting of the Board unless a quorum is present within one (1) hour of the beginning of the meeting and at the time when there is to be voting on any business. If a quorum is not present at a meeting of the Board that time then the meeting must be declared invalid and no decisions of the Board may be taken at the meeting.

17.5 Each member of the Board shall have one (1) vote and the chairman shall not have a casting vote.

17.6 The following decisions (the “Material Decisions”) involving the Company or its direct or indirect subsidiaries (if any) or any of its subsidiary undertakings (if any) or any relevant agreements listed and defined as such in any Shareholders' Agreement existing from time to time (the “Relevant Agreements”) or any properties or sites acquired or to be acquired by the Company and/or any of its direct or indirect subsidiaries (if any) (the “Properties”) shall be taken by unanimous consent of all the members of the Board or, where a decision of the shareholders is required under mandatory law provisions, by unanimous consent of all the shareholders of the Company:

(a) the sale of all or substantially all of the assets of the Company and/or any direct or indirect subsidiary of the Company (if any) (the “Subsidiary”) (the “Gracewell Group”);

(b) the acquisition or development of any asset (in excess of one hundred sixty-five thousand British Pound (GBP 165,000) in the aggregate and to the extent acquired outside of the ordinary course of business), facility, site or property;

(c) any deviation of more than the greater of sixty-six thousand British Pounds (GBP 66,000) and five percent (5 %) of any line item or in the aggregate of any operating or development budgets, annual operating or capital expenditure budgets of the Company and/or any member of the Gracewell Group or otherwise with respect to the Properties;

(d) entry into any agreements for the operation and management of any of the Properties or facilities (other than those that are in the form of existing management agreements);

(e) incurring financial indebtedness from any Person, other than (i) financial indebtedness incurred by one member of the Gracewell Group from another member of the Gracewell Group and (ii) under any relevant loan agreement listed in any Shareholders' Agreement existing from time to time (a “Loan Agreement”);

(f) providing a guarantee for the obligations of any Person, other than a guarantee in respect of the obligations of another member of the Gracewell Group;

(g) entry into contracts or arrangements with any direct or indirect shareholder of the Company or their respective affiliates (except as otherwise permitted by clause (d), (e) or (f) above);

(h) direct and indirect sale, transfer, assignment, issuance, disposition, grant of any rights in or over or encumbering of, or agreement to sell, transfer, assign, issue, dispose of or encumber (a “Disposition”), any of the shares of the Company and/or and of any of its direct or indirect subsidiaries (if any) and/or of any relevant loan agreement listed in any Shareholders' Agreement existing from time to time and/or any interest therein or derived from them (subject to Dispositions as permitted herein);

(i) an event of insolvency or engaging in any corporate restructurings or recapitalizations or liquidation or rationalisation of any part of the Gracewell Group structure;

(j) any additional capital calls other than those provided for in any Shareholders' Agreement with respect to the Company in force from time to time;

(k) entry into material leases or agreements or arrangements involving in excess of one hundred sixty-five thousand British Pounds (GBP 165,000) annually or one hundred sixty-five thousand British Pounds (GBP 165,000) in the aggregate (except as otherwise permitted by clause (d) and (f) above);

(l) setting reserves;

(m) declaring or making interim dividends or distributions;

(n) appointing or removing managers or officers other than as provided in Articles 14 and 15 of these articles of association;



- (o) making payments to officers or managers;
- (p) any capital raising (debt or equity) except as otherwise permitted by paragraphs (e) or (v) of this Article;
- (q) approval of any business plans, budgets (including operating, capital expenditure and development) and entry into material amendments to such business plans or budgets;

(r) any material amendments or variations or any payments in excess of one hundred sixty-five thousand British Pounds (GBP 165,000) (aggregated for related items) relating to (i) the Relevant Agreements, (ii) any share purchase agreement entered into by the Company in respect of care homes on sites to be identified (a “Future Pipeline Site”) and/or any share purchase agreements for the acquisition of specified care homes (the “Existing Pipeline Sites”) and listed in any Shareholders' Agreement (the “SPAs” and individually referred to as the “SPA”), (iii) any loan agreements referred to and designated as such in any Shareholders' Agreement (the “Loan Agreements”), (iv) lease agreements between a sister company of the Company and the Company and their respective direct or indirect subsidiaries (if any) and listed in any Shareholders' Agreement (the “Lease Agreements”), (v) any loan agreements entered into by an entity affiliated with any direct or indirect majority shareholder of the Company (a “Majority Shareholder”) (as lender) in order to finance the Existing Pipeline Sites or the Future Pipeline Sites (the “Devco Development Loan Agreements” and the loan granted pursuant thereto being referred to as a “Devco Development Loan”), or (vi) the Transaction Security (as the term is defined in each Devco Development Loan Agreement) (other than any amendments or variations which: (1) are made pursuant to the terms of any written authority granted to the Board by all the shareholders; and/or (2) do not, directly or indirectly, adversely affect the rights of any member of the Gracewell Group or any direct or indirect minority shareholder of the Company (a “Minority Shareholder”) thereunder or are, in the opinion of an indirect shareholder of any Majority Shareholder of the Company (acting reasonably), administrative in nature);

(s) the transfer, pursuant to the relevant loan agreement made or to be made between the Company (as lender) and an entity affiliated with any Majority Shareholder of the Company (as borrower) in order to finance the relevant Devco Development Loan (a “Propco Development Loan Agreement”), of any asset over which security has been granted in respect of a Devco Development Loan or the giving of any instruction to be given by the Company to an entity affiliated with any Majority Shareholder of the Company under a Propco Development Loan Agreement in relation to such an entity affiliated with any Majority Shareholder of the Company exercising (or refraining from exercising) any of its rights or discretions under a Devco Development Loan Agreement (including, without limitation, any right to enforce any security granted in connection with that Devco Development Loan Agreement);

(t) any transfer, assignment or revocation of any material rights, material benefits or material obligations under the Relevant Agreements, the SPAs, the Loan Agreements, the Lease Agreements, the Devco Development Loan Agreement or the Transaction Security (as the term is defined in each Devco Development Loan Agreement);

(u) permitting the registration of any person as a shareholder of any member of the Gracewell Group other than as expressly permitted by any Shareholders' Agreement (except as approved under paragraph (p) of this Article);

(v) increasing the amount of the issued share capital, granting any option or other interest (in the form of convertible securities or in any other form) over or in any member of the Gracewell Group's share capital, redeeming or purchasing any of the Gracewell Group's own shares or effecting any other reorganisation of the Gracewell Group share capital; and

(w) any other decision designated, from time to time, by a Majority Shareholder and Minority Shareholder of the Company, acting jointly, as a “Material Decision”,

provided that no decision shall be a “Material Decision” for the purposes of this Article:

(i) if and to the extent that the matter has specifically been approved as part of an annual business plan prepared by the Board or budget or is to the extent it entails performance of contractual obligations under the terms of a Loan Agreement, Relevant Agreement or a transaction document listed and defined as such in any Shareholders' Agreement (a “Transaction Document”);

(ii) in respect of a relevant site (as such term may be defined in any Shareholders' Agreement, a “Relevant Site”), including in relation to the Propco Development Loan Agreement, Devco Development Loan Agreement and SPA for that Relevant Site;

(iii) in respect of a rejected site (as such term may be defined in any Shareholders' Agreement, a “Rejected Site”); or

(iv) any payment, repayment, cancellation of any repayment obligation or commitment in respect of financial indebtedness or set off made or deemed to be made under any Transaction Document following any payment pursuant to any Shareholders' Agreement.

17.7 The following decisions in connection with any member of the Gracewell Group in relation to the following (which, for the avoidance of doubt, shall not constitute a Material Decision) shall be taken by a majority of the members of the Board, which majority must always include (i) the vote of a majority of the class B managers; and (ii) at least one (1) class A2 manager or class B2 manager, or, where a shareholders' decision is required under mandatory law provisions, by unanimous consent of all the shareholders of the Company:

(i) except where it qualifies as a Material Decision, altering in any respect the constitutional documents of any member of the Gracewell Group or the rights attaching to any of the shares or securities of any member of the Gracewell Group.

(ii) changing the auditors or the financial year end;

(iii) amalgamating or merging any company which is not a direct or indirect subsidiary of a member of the Gracewell Group;

(iv) making or permitting to be made any material change in the accounting policies and principles in the preparation of financial statements (audited or otherwise) and management accounts except as may be required to ensure compliance with Luxembourg law;

(v) altering the name or registered office;

(vi) adopting or amending any budget or management accounts in respect of any financial year or project;

(vii) changing the nature of the business or commencing any new business;

(viii) establishing or amending any profit-sharing, share option, bonus or other incentive scheme of any nature for managers or senior employees;

(ix) establishing or amending any pension scheme or granting any pension rights to any manager, officer, employee, former manager, officer or senior employee, or any member of any such person's family;

(x) entry into any agreements or arrangements outside the ordinary course of business, in each case to the extent the value of such agreement or arrangement would reasonably be expected to be in excess of one hundred sixty-five thousand British Pound (GBP 165,000);

(xi) applying for the direct or indirect listing or trading of any shares or debt securities of any member of the Gracewell Group on any stock exchange or market;

(xii) passing any resolution for any member of the Gracewell Group's winding up or presenting any petition for their administration (unless such entity has become insolvent);

(xiii) creating or granting any encumbrance over the whole or any part of any business, undertaking or assets or over any shares or securities or agreeing to do so;

(xiv) instituting, settling or compromising any legal proceedings instituted or threatened or submitting to arbitration or alternative dispute resolution any dispute involving the Gracewell Group with a value in excess of sixty-six thousand British Pounds (GBP 66,000) (other than in the ordinary course of collection actions);

(xv) except as contemplated by any operating or development budgets, annual operating or capital expenditure budgets or any annual business plan of the Gracewell Group which has been approved in accordance with the terms of any Shareholders' Agreement existing from time to time, and except with respect to any matter relating to or arising from any tax sharing agreement which may have been entered into by the Company, any dealings, relationships, arrangements or agreements between an indirect shareholder of any Majority Shareholder of the Company or any of its affiliates (other than the Gracewell Group) and the Gracewell Group.

17.8 Any other decision of the Board can be made by a majority of the members of the Board provided such decisions are made at a duly convened and quorate meeting of the Board or by way of a written resolution of the Board taken in accordance with Article 17.10 hereof.

17.9 Without any prejudice of the foregoing, any decision to be taken by the members of the Board or the shareholders of the Company under this Article 17 shall be taken in compliance with the decision making process such as described in any Shareholders' Agreement existing from time to time.

17.10 The powers of the Board may only be exercised either by resolution at a meeting at which a quorum in accordance with Article 17.4 of these articles of association is present or by resolution in writing consented to by the signatures of all of the members of the Board. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

#### **Art. 18. Minutes of the meeting of the Board; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Board within the limits of such delegation.

### **E. Audit and supervision**

#### **Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.



20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

#### **F. Financial year- Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

##### **Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the Board, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company. Any such distributions shall be made only to the extent approved by the Board in accordance with these articles of association, provided that to the extent that the Board approves any distribution pursuant to Article 22.6 or Article 23 hereof that consists of a consideration of a type or in a form other than cash, the types and forms of such consideration shall be allocated in an equitable manner among the shareholders entitled thereto, in accordance with each shareholder's respective proportions, such that each shareholder shall, except for immaterial variances, receive the same type or form of consideration. The Company shall not make any distribution to the shareholders if, immediately after giving effect to the distribution, all liabilities of the Company other than liabilities to shareholders with respect to their shares of the Company and liabilities for which the recourse of creditors is limited to specified property of the Company, exceed the fair market value (as defined in any Shareholders' Agreement with respect to the Company in force from time to time, the "Fair Market Value") of the property of the Company except that the Fair Market Value thereof that is subject to a liability for which recourse of creditors is limited shall be included therein only to the extent that such Fair Market Value exceeds that liability.

##### **Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

23.1 The Board may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

#### **G. Liquidation**

##### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

#### **Final clause - Governing law**

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

**Art. 26. Definitions.** Business Day means any day other than a Saturday, Sunday or bank or public holiday in Luxembourg, Toronto, London or New York.

Person means and includes individuals, corporations, limited partnerships, general partnerships, joint stock companies or associations, joint ventures, associations, consortiums, companies, trusts, banks, trust companies, governments, regulatory authorities, governmental departments, agencies, commissions, boards, tribunals or courts, or other entities.

#### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

#### *Subscription and payment*

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Gracewell Properties Holding S.à r.l., aforementioned, represented as stated above, for the price of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500) is entirely allocated to the share capital.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
2. The following individuals are appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited term:
  - Mrs. Megan Wolfinger, born in New York (U.S.A.), on 28 April 1976, professionally residing at 4500 Dorr Street, Toledo, Ohio, 43615-4040, U.S.A., as class A1 manager;
  - Mr. Tony Whiteman, born on 24 May 1969 in Hamilton, New Zealand, having his address at residing at 39 rue de l'Europe, L-7225 Bereldange, as class B1 manager;
  - Mr Andrew Hudson, born on 19 September 1976 in Prince George British Columbia, Canada, residing at 17, rue de Nospelt, L-8398 Roodt/Septfontaines, as class B1 manager;
  - Mrs. Marie-Anne van den Berg born on 14 August 1961 in Luxembourg, residing at 13, rue Duerenthal, L-8294 Keispelt, as class B2 manager; and
  - Mr. Frank Cerrone born on 22 December 1959 in Toronto, residing at 55, Standish Court, 8<sup>th</sup> Floor, CDN - L5R4B2 Mississauga, Ontario, as class A2 manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mille seize, le dix mai.

Par-devant nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Gracewell Properties Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.877,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 9 mai 2016.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

## A. Nom - Objet - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme légale.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Gracewell Properties (Solihull) S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

### Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente indirectes de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

### Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et avec ou sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

### Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil (tel que défini ci-dessous). Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du Conseil.

4.4 Dans l'hypothèse où le Conseil estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

### Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5. Les associés doivent respecter toute restriction aux transferts qui s'impose à eux en vertu, le cas échéant, d'un pacte d'associés pouvant être conclu (un «Pacte d'Associés») et respecter la procédure détaillée décrite par un tel Pacte d'Associés en relation avec ces restrictions.

7.6. Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

### C. Décisions des associés

#### Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient.

10.2 Les assemblées des associés ne pourront valablement siéger qu'à la condition que tous les associés soient présents ou représentés.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'approbation de l'intégralité des associés de la Société.

### D. Gérance

#### Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du Conseil.

13.1 La Société est dirigée par cinq (5) gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance (le «Conseil») composé de deux (2) catégories de gérants, à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B. Chacune de ces catégories de gérants est divisée en deux (2) sous-catégories de gérants, à savoir les gérants de catégorie A 1, les gérants de catégorie A 2, les gérants de catégorie B 1 et les gérants de catégorie B 2.

13.2. Le Conseil est composé de deux (2) gérants de catégorie A et de trois (3) gérants de catégorie B nommés par l'assemblée générale des associés. Nonobstant toute disposition contraire des présents statuts, la composition du Conseil doit à tout moment refléter la composition du conseil de la société mère directe de la Société, Gracewell Properties Holding S.à r.l.

13.3. Les gérants de catégorie A ne devront pas résider au Grand-Duché de Luxembourg et les gérants de catégorie B devront résider au Grand-Duché de Luxembourg.

13.4 Lorsque la Société est dirigée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «Conseil» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.5 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 14. Nomination, révocation et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Abstraction faite des gérants résidant au Luxembourg dont les frais sont payés tel que convenu par tous les associés de la Société, aucun frais, aucun salaire, aucune commission ou toute autre compensation ne saurait être versé par la Société aux membres du Conseil au titre de leur seule fonction de membre du Conseil et l'intégralité des dépenses encourues par les membres du Conseil sont supportées conformément à tout Pacte d'Associés.

14.3. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et le cas échéant révoquer, avec ou sans cause, et remplacer un ou plusieurs membres du Conseil.

#### **Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Le poste d'un des membres du Conseil devient vacant en cas de survenance des événements suivants:

(i) si une ordonnance de mise sous séquestre est rendue à l'encontre de ce membre ou s'il devient insolvable ou est sujet à faillite, insolvabilité ou tout autre procédure au bénéfice d'un créancier de ce membre;

(ii) si une ordonnance déclare ce membre incapable de gérer ses affaires du fait de son état mental;

(iii) si ce membre est révoqué de son poste par l'assemblée générale des associés; ou

(iv) si ce membre démissionne de son poste au moyen d'une notification écrite adressée à la Société; cette démission sera immédiatement effective, sauf indication contraire dans la notification.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 16. Convocation aux réunions du Conseil.**

16.1 Les réunions du Conseil sont tenues au minimum semi-annuellement au Luxembourg, à un endroit convenu par tous les membres du Conseil. Les réunions du Conseil peuvent aussi être organisées à tout moment sur demande d'un membre du Conseil, effectuée dans la forme de l'article 16.2 des présentes.

16.2 Le président du Conseil envoie des convocations mentionnant l'heure et le lieu de chaque réunion du Conseil (et incluant un ordre du jour et la documentation pertinente) à chacun des membres du Conseil, au moins dix (10) jours calendaires avant l'heure à laquelle la réunion doit être tenue. En cas d'urgence ou d'une réunion (autre qu'une réunion semi-annuelle tenue conformément à l'article 16.1), tout membre du Conseil peut notifier la tenue de la réunion dans la forme prévue par les présentes à chacun des autres membres du Conseil au minimum soixante-douze (72) heures (comprenant les samedis, dimanches et tous autres jours de congés statutaires) avant l'heure de tenue de la réunion. Toute notification de tenue d'une réunion du Conseil est accompagnée de toutes les informations et documents qui peuvent être raisonnablement nécessaires à la bonne compréhension des éléments de l'ordre du jour par les membres du Conseil. Aucune notification de tenue d'une réunion n'est nécessaire dans le cas où tous les membres du Conseil sont présents et acceptent de procéder à une transaction portant sur un élément spécifique ou sur des éléments relatifs aux affaires de la Société mentionnés à l'ordre du jour de ladite réunion, ou si les absents renoncent aux formalités de convocation en nommant un autre membre du Conseil comme leur représentant et signifient leur acceptation de la transaction portant sur les éléments relatifs aux affaires de la Société à l'ordre du jour.

#### **Art. 17. Conduite des réunions du Conseil.**

17.1 Un président et un secrétaire du Conseil sont élus par le Conseil parmi les gérants de catégorie B 1 pour une durée d'un (1) an. Le président assure la présidence des réunions du Conseil auxquelles il est présent. En son absence, les membres du Conseil choisissent un autre membre du Conseil pour présider à une telle réunion. Le secrétaire s'assure que les procès-verbaux des réunions sont distribués à tous les membres du Conseil dès que possible à la suite de chaque réunion et que les convocations requises et les autres notifications sont envoyées aux membres du Conseil. En l'absence du secrétaire, les membres du Conseil choisissent l'un d'entre eux pour assurer cette fonction.

17.2 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du Conseil.

17.3 Les réunions du Conseil peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre et de se parler mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et la réunion est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.4 Le Conseil ne peut délibérer ou agir valablement que selon les conditions de quorum suivantes. Le quorum pour le Conseil doit être la présence ou la représentation d'une majorité des gérants en fonction comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A1, un (1) gérant de catégorie A2 et à condition que la majorité des gérants constituant le quorum des réunions du Conseil résident professionnellement au Luxembourg. Si ce quorum n'est pas atteint une (1) heure après l'heure



prévue de tenue de la réunion, la réunion doit être ajournée et reportée à la semaine suivant immédiatement celle-ci ou au jour suivant, si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, le Jour Ouvrable suivant. Aucune affaire n'est traitée dans le cadre d'une réunion si les membres du Conseil n'étaient pas tous présents dans l'heure suivant l'heure de tenue de la réunion prévue et s'ils ne sont pas tous présents au moment du vote portant sur cette affaire. Si le quorum requis n'est pas atteint lors de l'réunion du Conseil, la réunion doit alors être invalidée et aucune décision ne peut être prise par le Conseil au cours de celle-ci.

17.5. Chaque membre du Conseil bénéficie d'une (1) voix et la voix du président n'est pas prépondérante en cas de partage des voix.

17.6 Les décisions suivantes (les «Décisions Significatives») impliquant la Société ou ses filiales directes ou indirectes éventuelles ou toute entité détenue par ses filiales éventuelles ou tout contrat correspondant listé et défini comme tel par tout Pacte d'Associés, le cas échéant en vigueur (les «Contrats Pertinents»), ou toute propriété ou sites acquis ou en cours d'acquisition par la Société et/ou toute filiale directe ou indirecte éventuelles (les «Propriétés») sont prises par consentement unanime de tous les membres du Conseil ou, lorsque la loi exige une décision des associés, par consentement unanime des associés de la Société:

(a) la vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la Société et/ou de toute filiale directe ou indirecte éventuelles de la Société (la «Filiale») (le «Groupe Gracewell»);

(b) l'acquisition ou le développement de tout actif (d'un montant total supérieur à cent soixante-cinq mille livres sterling (GBP 165.000) et dans la mesure où cette acquisition a lieu hors de la conduite normale des affaires de la Société), ressource, site ou propriété;

(c) toute divergence par rapport aux montants fixés par les budgets opérationnels ou de développement, les budgets annuels d'exploitation ou les budgets d'immobilisations de la Société et/ou toute entité du Groupe Gracewell ou de tout autre élément relatif aux Propriétés, pris par poste ou en totalité, qui est supérieure au plus élevé des deux éléments suivants: soixante-six mille livres sterling (GBP 66.000) et cinq pourcents (5%);

(d) la conclusion de tout contrat portant sur l'exploitation et la gestion d'une Propriété ou d'une ressource (autre que les contrats prenant la forme des contrats de gestion existants);

(e) le fait de supporter l'endettement de toute Personne, autre que (i) l'endettement supporté par une entité du Groupe Gracewell et souscrit auprès d'une autre entité du Groupe Gracewell et (ii) en vertu de tout contrat de prêt listé par tout Pacte d'Associé le cas échéant conclu (le «Contrat de Prêt»);

(f) l'octroi d'une garantie portant sur les obligations de toute Personne, autre qu'une garantie portant sur les obligations d'une autre entité du Groupe Gracewell;

(g) la conclusion de contrats ou d'accords avec un associé direct ou indirect de la Société ou ses filiales respectives (exception faite de ce qui est permis par les clauses (e) et (f) ci-dessus);

(h) la vente directe ou indirecte, le transfert, l'affectation, l'émission, la disposition, le fait de conférer un droit portant ou un droit attaché à celle-ci ou de grever celle-ci d'un droit, ou l'accord portant sur la vente, le transfert, l'affectation, l'émission, la disposition ou le grèvement (la «Disposition») de toute part sociale de la Société et/ou de toute filiale directe ou indirecte éventuelles et/ou de tout contrat de prêt listé par tout Pacte d'Associé le cas échéant conclu et/ou tout intérêt en découlant ou en dérivant (sous réserve des Dispositions permises par les présentes);

(i) un événement d'insolvabilité ou d'engagement dans toute restructuration ou recapitalisation ou liquidation ou rationalisation de toute partie de la structure du Groupe Gracewell;

(j) tout appel additionnel au capital, autre que ceux prévus par un Pacte d'Associés relatif à la Société le cas échéant en vigueur;

(k) la conclusion de baux ou contrats ou accords significatifs impliquant des sommes annuelles supérieures à cent soixante-cinq mille livres sterling (GBP 165.000) ou des sommes totales supérieures à cent soixante-cinq mille livres sterling (GBP 165.000) (exception faite de ce qui est permis en vertu des clauses (d) et (f) ci-dessus);

(l) la mise en réserves;

(m) la déclaration ou la mise en oeuvre de distributions intérimaires (dividendes ou autres distributions);

(n) la nomination ou la révocation de gérants ou de cadres autres que ceux faisant l'objet des dispositions des articles 14 et 15 des présents statuts;

(o) les versements effectués à des cadres ou des gérants;

(p) toute augmentation de capital (par voie de dette ou de capitaux propres), exception faite des augmentations de capital autorisées en vertu des paragraphes (e) ou (v) de cet article;

(q) l'approbation de tout plan d'affaires, budget (y compris les budgets opérationnel, d'immobilisation et de développement) et la conclusion de modifications significatives de ces plans d'affaires ou budgets;

(r) toute modification ou variation significative de plus de cent soixante-cinq mille livres sterling (GBP 165.000) (montant cumulatif pour les éléments pris en compte) portant sur (i) tout Contrat Pertinent, (ii) tout contrat d'achat d'actions conclu par la Société relatif à des établissements de soins établis sur des lieux à définir (un «Futur Site du Réseau») et/ou tout contrat d'achat d'actions relatif à l'acquisition d'établissements de soins spécifiques (les «Sites du Réseau Existants») et listés par tout Pacte d'Associés (les «SPAs») et de manière individuelle, le «SPA»), (iii) tout contrat de prêt auquel il est

référé et désigné comme tel par tout Pacte d'Associés (les «Contrats de Prêt»), (iv) les baux conclus entre une société soeur de la Société et la Société et leurs filiales directes ou indirectes respectives éventuelles et listées par tout Pacte d'Associés (les «Baux»), (v) tout contrat de prêt conclu entre un affilié d'un associé majoritaire direct ou indirect de la Société (un «Associé Majoritaire») (en tant que prêteur) afin de financer les Sites du Réseau Existants ou les Futurs Sites du Réseau (les «Contrats de Prêt au Développement Devco» et le prêt accordé en vertu d'un tel contrat étant désigné comme le «Prêt au Développement Devco»), ou (vi) la Sécurité de la Transaction (le terme pouvant être défini dans chaque Contrat de Prêt au Développement Devco) (autre que tout amendement ou variation qui (1) est effectué en vertu d'un mandat écrit consenti au Conseil par les associés; et/ou (2) ne porte pas directement ou indirectement atteinte aux droits de toute entité du Groupe Gracewell ou d'un associé minoritaire direct ou indirect de la Société (un «Associé Minoritaire») ci-dessous ou revêt, de l'avis d'un associé indirect d'un Associé Majoritaire de la Société (agissant de manière raisonnable), un caractère purement administratif);

(s) le transfert, en vertu d'un contrat de prêt pertinent conclu ou à conclure entre la Société (en tant que prêteur) et un affilié d'un Associé Majoritaire de la Société (en tant qu'emprunteur) afin de financer le Prêt au Développement Devco (le «Contrat de Prêt au Développement Propco»), de tout actif grevé d'une garantie en vertu d'un Prêt au Développement Devco ou le fait pour la Société de donner toute instruction à un affilié d'un Associé Majoritaire de la Société au regard de l'exercice (ou de l'abstention d'exercer) de tout droit ou décision discrétionnaire en vertu d'un Contrat de Prêt au Développement Devco (y compris, sans restriction, tout droit de mise en oeuvre d'une garantie consentie en relation avec ce Contrat de Prêt au Développement Devco);

(t) tout transfert, affectation ou révocation d'un droit significatif, de ressources significatives ou obligations significatives découlant des Contrats Pertinents, des SPAs, des Contrats de Prêt, des Baux, du Contrat de Prêt au Développement Devco ou de la Sécurité de la Transaction (le terme pouvant être défini dans chaque Contrat de Prêt au Développement Devco);

(u) l'autorisation de l'inscription de toute personne en tant qu'associée de toute entité du Groupe Gracewell, autre que les personnes expressément autorisées par tout Pacte d'Associés (exception faite des dispositions du paragraphe (p) de cet article);

(v) l'augmentation du montant du capital social, le fait de consentir toute option ou tout intérêt (dans la forme d'obligations convertibles ou dans toute autre forme) portant sur le capital social de toute entité du Groupe Gracewell, le rachat ou l'acquisition de toute part sociale du Groupe Gracewell ou toute autre réorganisation du capital social du Groupe Gracewell; et

(w) toute autre décision désignée, le cas échéant, par un associé indirect d'un Associé Majoritaire et Associé Minoritaire de la Société, agissant ensemble, comme étant une «Décision Significative»,

note étant prise qu'aucune décision ne saurait être désignée comme étant une «Décision Significative» en vertu de ces statuts:

(i) si et dans la mesure où celle-ci a fait l'objet d'une approbation spécifique en tant que partie d'un plan d'affaires préparé par le Conseil ou d'un budget ou dans la mesure où elle implique l'exécution des obligations contractuelles contractées en vertu d'un Contrat de Prêt, d'un Contrat Pertinent ou d'un document transactionnel listé et défini comme tel par tout Pacte d'Associés (un «Document Transactionnel»);

(ii) si elle est prise au regard d'un site pertinent (le terme pouvant être défini dans tout Pacte d'Associés comme le «Site Pertinent»), y compris en relation avec le Contrat de Prêt au Développement Propco, le Contrat de Prêt au Développement Devco et le SPA concernant ce Site Pertinent;

(iii) si elle est prise au regard d'un site rejeté (le terme pouvant être défini dans tout Pacte d'Associés comme le «Site Rejeté»); ou

(iv) si elle concerne tout paiement, remboursement, annulation de toute obligation de remboursement ou engagement pris en relation avec un endettement ou compensation effectuée ou réputée être effectuée en vertu de tout Document Transactionnel à la suite de tout paiement conformément à tout Pacte d'Associé.

17.7. Les décisions suivantes au regard de tout membre du Groupe Gracewell et relatives aux éléments suivants (qui, pour dissiper tout doute, ne constituent pas une Décision Significative) sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil, cette majorité doit comprendre toujours (i) la voix de la majorité des gérants de catégorie B; et (ii) d'au moins un (1) gérant de catégorie A2 ou gérant de catégorie B2, ou, dans les cas où la loi exige une décision des associés, ces décisions sont prises unanimement par tous les associés:

(i) la modification à quelque titre que ce soit des documents de constitution de tout membre du Groupe Gracewell, sauf celle-ci est couverte par la notion de Décision Significative;

(ii) le changement d'auditeurs à l'issue de l'année comptable;

(iii) l'absorption ou la fusion de toute société ne constituant pas une filiale directe ou indirecte de l'un des membres du Groupe Gracewell;

(iv) le fait d'effectuer ou de permettre tout changement significatif dans les politiques et les principes comptables au cours de la préparation des états financiers (audités ou autres) et des comptes de gestion, exception faite des changements rendus nécessaires par la loi luxembourgeoise;

(v) la modification du nom ou du siège social;

(vi) l'adoption ou la modification de tout budget ou compte de gestion relatif à toute année comptable ou à tout projet;

- (vii) la modification de la nature de l'activité ou l'initiation d'une nouvelle activité;
- (viii) la mise en place ou la modification de toute participation aux bénéfices, option de souscription, bonus ou tout autre régime d'incitation de quelque nature que ce soit à destination des gérants ou des salariés ayant une grande ancienneté importante;
- (ix) la mise en place ou la modification de tout régime de retraite ou l'octroi de droits à retraite à tout gérant, cadre, salarié ou ancien gérant, cadre ou salarié ayant une ancienneté importante, ou tout membre de sa famille;
- (x) la conclusion de tout contrat ou accord hors de la conduite normale des affaires de la Société, à chaque fois qu'il peut être raisonnablement attendu que le montant de ce contrat ou accord dépasse la somme de cent soixante-cinq mille livres sterling (GBP 165.000);
- (xi) l'inscription en vue d'une la cotation directe ou indirecte ou de l'échange de toute part sociale ou obligation de tout membre du Groupe Gracewell sur une bourse ou un marché financier;
- (xii) l'adoption d'une résolution prise en vue de la mise en liquidation d'un membre du Groupe Gracewell (sauf dans le cas où une entité est devenue insolvable);
- (xiii) la création ou l'octroi d'une garantie sur tout ou partie des activités, des entreprises, des actifs, des parts sociales ou obligations ou le fait d'accepter de mettre en oeuvre une telle garantie;
- (xiv) le fait d'intenter toute procédure judiciaire, de régler une instance en cours ou imminente ou de transiger sur celle-ci ou de la soumettre à un mode d'arbitrage ou de résolution alternatif des conflits pour des litiges impliquant le Groupe Gracewell et portant sur un montant de plus de soixante-six mille livres sterling (GBP 66.000) (autres que dans le cadre de l'activité normale de recouvrement de créances);
- (xv) toute relation d'affaires, accord ou contrat passé entre un associé indirect d'un Associé Majoritaire direct ou indirect de la Société ou l'une de ses filiales éventuelles (autre que celles faisant partie du Groupe Gracewell) et le Groupe Gracewell, sauf lorsque ceux-ci sont mis en oeuvre dans le cadre de tout budget opérationnel, de développement ou d'immobilisation ou de tout plan d'affaires annuel du Groupe Gracewell approuvé conformément aux dispositions de tout Pacte d'Associés le cas échéant conclu, et exception faite des sujets liés à toute entente de partage fiscal susceptible d'être conclue par la Société ou résultant de celle-ci.

17.8. Toute autre décision du Conseil peut être prise à la majorité des voix de ses membres sous réserve que ces décisions soient prises dans le cadre d'une réunion du Conseil correctement réunie et ayant atteint son quorum ou au moyen de résolutions écrites prises par le Conseil conformément à l'article 17.10 des présentes.

17.9 Sans préjudice de ce qui précède, toute décision devant être prise par le Conseil ou les associés de la Société conformément au présent article 17, doit être prise conformément au processus de décision prévu par un Pacte d'Associés pouvant être conclu le cas échéant.

17.10 Les pouvoirs du Conseil peuvent seulement être exercés par le biais d'une résolution prise lors d'une réunion pour laquelle le quorum est atteint conformément à l'article 17.4 des présents statuts ou par le biais d'une résolution écrite approuvée par l'apposition de la signature de tous les membres du Conseil. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'intégralité des consentements valant adoption des résolutions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 18. Procès-verbaux des réunions du Conseil; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.



20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

#### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

##### **Art. 22. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.**

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du Conseil, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société. Chaque distribution est effectuée uniquement dans la mesure où elle a été approuvée par le Conseil conformément aux présents statuts, sachant que si le Conseil approuve une distribution conformément aux articles 22.6 ou 23 des présents statuts dans une forme ou un type autre qu'en espèces, les types et formes de cette distribution doivent être alloués de manière équitable entre les associés qui en bénéficient, et ce en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société, de manière à ce que chaque associé reçoive le même type ou forme de distribution, exception faite des variations immatérielles. La Société n'effectuera pas de distribution au bénéfice des associés si, immédiatement à la suite de la prise d'effet de cette distribution, l'ensemble des passifs de la Société, autres que les passifs relatifs aux parts sociales des associés dans la Société et autres que les passifs pour lesquels le recours des créanciers est limité à une propriété spécifique de la Société, excèdent la juste valeur marchande (telle que définie par un Pacte d'Associés relatif à la Société le cas échéant en vigueur, la «Juste Valeur Marchande») des propriétés détenues par la Société, sachant que la Juste Valeur Marchande évoquée par les présentes se rapportant à un passif pour lequel le recours des créanciers est limité ne doit être prise en compte que si cette Juste Valeur Marchande excède le passif précité.

##### **Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

23.1 Le Conseil peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le Conseil et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

#### **G. Liquidation**

##### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### **Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

**Art. 26. Définitions.** Jour Ouvrable désigne toute journée autre que le samedi, le dimanche ou un jour férié au Luxembourg, à Toronto, Londres ou New York.

Personne désigne et inclut toute personne physique, entreprise, société en commandite, société en nom collectif, société ou association par actions, joint-venture, association, consortium, société, trust, banque, société fiduciaire, gouvernement, autorité de régulation, département gouvernemental, agence, commission, conseil, tribunal ou cour, ou toute autre entité.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### *Souscription et paiement*

La totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par Gracewell Properties Holding S.à r.l., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un prix de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) est entièrement affecté au capital social.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé fondateur, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil de gérance de la Société pour une durée illimitée:
  - Madame Megan Wolfinger, née à New York (Etats-Unis d'Amérique) le 28 avril 1976, résidant professionnellement à 4500 Dorr Street, Toledo, Ohio, 43615- 4040, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de catégorie A1;
  - Monsieur Tony Whiteman, né à Hamilton, Nouvelle Zélande, le 24 mai 1969, à 39, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange, comme gérant de catégorie B1;
  - Monsieur Andrew Hudson, né le 19 septembre 1976 à Prince George, Colombie-Britannique, Canada, résidant à 17, rue de Nospelt, L-8398 Roodt/Septfontaines, comme gérant de catégorie B1;
  - Madame Marie-Anne van den Berg, née le 14 août 1961 à Luxembourg, demeurant au 13, rue Duerenthal, L-8294 Keispelt, comme gérant de catégorie B2; et
  - Monsieur Frank Cerrone, né le 22 décembre 1959 à Toronto, residing at 55, Standish Court, 8<sup>th</sup> Floor, CDN - L5R4B2 Mississauga, Ontario, comme gérant de catégorie A2.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 11 mai 2016. GAC/2016/3697. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016113581/880.

(160086840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

---

**International Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.400,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 206.235.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the tenth day of May,

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Investindustrial VII.P., a limited partnership registered under the laws of England, having its registered office at 180-186 Brompton Road, 3<sup>rd</sup> floor, SW3 1HQ London, United Kingdom, registered with the United Kingdom Companies House under number LP 16943, represented by its manager Investindustrial Advisors Limited, having its registered office at 180-186 Brompton Road, 3<sup>rd</sup> floor, SW3 1HQ London, United Kingdom, registered with the United Kingdom Companies House under number 01316019 (Investindustrial VI),

hereby represented by Mrs. Isabel DIAS, notary clerk, with professional address in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Corporate object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “International Investments Holding S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The issued share capital of the Company is set at thirteen thousand four hundred euro (EUR 13,400.-), represented by one million three hundred and forty thousand (1,340,000) shares, in registered form, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and paid up, with such rights and obligations as set out in the present Articles and which are divided into (i) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) ninety thousand (90,000) alphabet shares (hereafter collectively, the Alphabet Shares and individually, an Alphabet Share), themselves divided into:

- ten thousand (10,000) class A shares,
- ten thousand (10,000) class B shares,
- ten thousand (10,000) class C shares,
- ten thousand (10,000) class D shares,
- ten thousand (10,000) class E shares,
- ten thousand (10,000) class F shares,
- ten thousand (10,000) class G shares,
- ten thousand (10,000) class H shares, and
- ten thousand (10,000) class I shares.

5.2 In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above article 5.1, new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate capital and, as the case may be, also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares. The Company may also, without limitation, accept equity contributions without issuing shares in consideration and may credit these contributions to a special equity reserve/capital surplus account (account 115).

5.3 The shareholder(s) owning Ordinary Shares will be exclusively entitled on a pro rata basis amongst them to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares and any special equity reserve/capital surplus contributed and allocated to such Ordinary Shares. The shareholder(s) owning Alphabet Shares of the same class will be exclusively entitled on a pro rata basis amongst them to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of such class of Alphabet Shares and any special equity reserve/capital surplus contributed and allocated to such Alphabet Shares.

5.4 The share capital of the Company may be increased or decreased by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares, including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class I).

5.6 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 5.4), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall each receive from the Company an amount equal to the redemption value per share for each share of the relevant class held by them redeemed and cancelled.

5.7 The redemption value per share shall be calculated by dividing the Total Redemption Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be redeemed and cancelled.

5.8 The "Total Redemption Amount" shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Redemption Amount for each of the classes I, H, G, F, E, D, C, B and A shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Redemption Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.9 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the redemption value per share as determined pursuant to articles 5.6 and 5.7 above will become due and payable by the Company.

5.10 For the purpose of this article 5, the following definitions shall apply:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts means the interim accounts of the Company drawn up by the board of managers as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant class of shares.

Total Redemption Amount means the amount determined pursuant to article 5.7 above.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

#### 8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by any manager, acting individually, under its/his/her sole signature.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with the provisions of article 8.1 (ii) above.

### Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions if there are no more than twenty-five (25) shareholders (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders and they are adopted in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

### Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.



## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

### Art. 14. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

14.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs to be audited by a statutory auditor (commissaire) only if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

14.2. The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

### Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions and in accordance with applicable legal provisions and in accordance with the provisions of the Articles, in particular article 15.5 below.

15.3. The share premium account for special equity reserve/capital surplus account (account 115) may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account or special equity reserve/capital surplus account (account 115) to the legal reserve account.

15.4. Interim dividends may be declared and distributed by the Board, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(iv) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.5. In case of distribution of dividends (including interim dividends), (i) the shareholders shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 10% of the nominal value of the shares issued by the Company and (ii) the holders of Alphabet Shares shall receive in respect of their Alphabet Shares the following amounts ((i) and (ii) being together referred to as the Preferential Dividend Amounts):

a. the holders of class A shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 6.50% of the nominal value of the class A shares held by them;

b. the holders of class B shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 6.00% of the nominal value of the class B shares held by them;

c. the holders of class C shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 5.50% of the nominal value of the class C shares held by them;

d. the holders of class D shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 5.00% of the nominal value of the class D shares held by them;

e. the holders of class E shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 4.50% of the nominal value of the class E shares held by them;

f. the holders of class F shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 4.00% of the nominal value of the class F shares held by them;

g. the holders of class G shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 3.50% of the nominal value of the class G shares held by them;

h. the holders of class H shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 3.00% of the nominal value of the class H shares held by them; and

i. the holders of class I shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 2.50% of the nominal value of the class I shares held by them.

All remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be attributable on a pro rata basis to the holders of the "Relevant Alphabet Shares". The Relevant Alphabet Shares shall always be the last class of shares outstanding in the reverse alphabetical order (starting with the class I shares as long as they are outstanding and then if no class I shares are in existence, class H shares and in such continuation).

If in case of distribution of dividends to the shareholders, the profits available for distribution as a dividend among the shareholders are insufficient to make payment of the Preferential Dividend Amounts in full to all shareholders, then such profits distributed by way of a dividend shall be distributed among the shareholders, rateably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. In the event of a return of capital on liquidation, dissolution or winding up of the Company, the assets of the Company available for distribution among the shareholders shall be applied so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

#### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2016.

#### *Subscription and payment*

Investindustrial VI, represented as stated above, subscribes to

- one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares,
- ten thousand (10,000) class A shares,
- ten thousand (10,000) class B shares,
- ten thousand (10,000) class C shares,
- ten thousand (10,000) class D shares,
- ten thousand (10,000) class E shares,
- ten thousand (10,000) class F shares,
- ten thousand (10,000) class G shares,



- ten thousand (10,000) class H shares, and
- ten thousand (10,000) class I shares.

All in registered form, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by way of a contribution in cash in the amount of thirteen thousand four hundred euro (EUR 13,400.-).

The amount of thirteen thousand four hundred euro (EUR 13,400.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, Investindustrial VI, being the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Eckart VOGLER, company manager, born on October 24, 1970 in Bremen (Germany), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Neil SMITH, company manager, born on June 17, 1956, in Darwen (United Kingdom), residing professionally at 180-186 Brompton Road, 3<sup>rd</sup> floor, SW3 1HQ London, United Kingdom;
- Mr. Alex BROWNING, company manager, born in November 13, 1985, in Alton, United Kingdom, residing professionally at 180-186 Brompton Road, 3<sup>rd</sup> floor, SW3 1HQ London, United Kingdom;
- Mrs. Emilie LAMY, company manager, born on September 19, 1984 in Laxou (France), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Abdelkader DERROUCHE, company manager, born on March 14, 1982 in Ksar Chellala (Algeria), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le dix mai,

Par devant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Investindustrial VI L.P., une société en commandite (limited partnership) immatriculée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 180-186 Brompton Road, 3<sup>ème</sup> étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP 16953, représentée par son gérant, Investindustrial Advisors Limited, ayant son siège social au 180-186 Brompton Road, 3<sup>ème</sup> étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 0131619 (Investindustrial VI),

ici représentée par Mme Isabel DIAS, clerc de notaire, de résidence professionnelle à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "International Investments Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

## **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

## **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. Dans le cadre de ses activités, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

## **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à treize mille quatre cents euros (EUR 13.400.-), représenté par un million trois cent quarante mille (1.340.000) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, assorties des droits et obligations tels que prévus par les Statuts et qui sont divisées en (i) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales alphabet (ci-après collectivement, les Parts Sociales Alphabet et individuellement, une Part Sociale Alphabet), elles-mêmes divisées en:

- dix mille (10.000) parts sociales de classe A,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe B,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe C,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe D,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe E,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe F,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe G,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe H, et
- dix mille (10.000) parts sociales de classe I.

5.2. Outre les apports effectués à la Société sous la forme de capital social tel qu'indiqué dans l'article 5.1. ci-dessus, les nouveaux associés ou associés existants peuvent souscrire aux parts sociales en effectuant des paiements au capital social, et, selon le cas, ils peuvent également souscrire aux parts sociales par le biais de paiements au compte de prime d'émission

lié aux parts sociales nouvellement émises. La Société peut également, sans limitation, accepter des apports en capital sans émission de parts sociales en contrepartie et elle peut inscrire les apports au crédit d'un compte de réserve spécial/compte d'excédent de capital (compte 115).

5.3. Le(s) associé(s) détenant des Parts Sociales Ordinaires aura(auront) un droit exclusif, au prorata entre eux, à chaque et tout droit attaché à la prime d'émission payée lors de la souscription aux Parts Sociales Ordinaires et à tout réserve spéciale/surplus de capital contribué et alloué à de telles Parts Sociales Ordinaires. Le(s) associé(s) détenant des Parts Sociales Alphabet d'une même classe aura(auront) un droit exclusif, au prorata entre eux, à chaque et tout droit attaché à la prime d'émission payée lors de la souscription aux Parts Sociales Alphabet et à tout réserve spéciale/surplus de capital contribué et alloué à de telles Parts Sociales Alphabet.

5.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.5. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales de la Société, en ce compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes de parts sociales dans leur intégralité par le rachat et l'annulation de la totalité des parts sociales émises dans cette classe ou ces classes. En cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales, ces annulations et rachat de parts sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la classe I).

5.6. Dans le cadre d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre établi à l'article 5.5), cette classe de parts sociales donne droit aux détenteurs de parts sociales de cette classe, au prorata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite toutefois du Montant de Rachat Total tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la classe rachetée et annulée recevront chacun de la Société un montant égal à la valeur de rachat par part sociale pour chaque part sociale de la classe en question rachetée et annulée détenue par eux.

5.7. La valeur de rachat par part sociale sera calculée en divisant le Montant de Rachat Total par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales qui sera rachetée et annulée.

5.8. Le «Montant de Rachat Total» sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant de Rachat Total pour chacune des classes I, H, G, F, E, D, C, B et A de parts sociales sera le Montant Disponible de la classe concernée, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités prévues pour la modification des Statuts à condition toutefois que le Montant de Rachat Total ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.9. A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée, la valeur de rachat par part sociale telle que fixée en vertu des articles 5.6 et 5.37 ci-dessus sera due et payable par la Société.

5.10. Pour les besoins du présent article 5, les définitions suivantes s'appliquent:

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient eu droit à des contributions de dividende selon les présents statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) selon les cas, par le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales qui sera rachetée et annulée mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui seront mises en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter toute confusion, qu'il n'y ait de double comptage), de sorte que:

$$AA = (NP+P+CR) - (L+LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toutes réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales qui sera annulée

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes qui seront mises en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société établis par le conseil de gérance à la Date des Comptes Intérimaires pertinente.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et de l'annulation de la classe de parts sociales concernées.

Montant de Rachat Total signifie le montant déterminé en vertu de l'article 5.8 ci-dessus.

## **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Le Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

#### 8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par un gérant, agissant individuellement, sous sa seule signature.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément aux dispositions de l'article 8.1 (ii) ci-dessus.

#### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

##### Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

##### Art. 14. Commissaire et réviseur d'entreprises agréé.

14.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire seulement lorsque le nombre d'associés excède vingt-cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé dès que l'exemption prévue par l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales, telle que modifiée, ne s'applique pas.

14.2. Les associés nomment les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables et en respectant les dispositions des Statuts, en particulier l'article 15.5 ci-dessous

15.3 Le compte prime d'émission ou compte de réserve légale/compte d'excédent de capital (compte 115) peuvent être distribués aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission ou compte de réserve spécial/compte d'excédent de capital (compte 115) au compte de réserve légale.

15.4. Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et distribués par le Conseil, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

15.5. En cas de distribution de dividendes (en ce compris des dividendes intérimaires), (i) les associés de la Société auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 10% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société et (ii) les détenteurs de Parts Sociales Alphabet recevront pour leurs Parts Sociales Alphabet les montants suivants ((i) et (ii) étant désignés ensemble comme les Montants de Dividende Préférentiel):

a. les détenteurs de parts sociales de classe A auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 6,50% de la valeur nominale des parts sociales de classe A détenues par eux;

b. les détenteurs de parts sociales de classe B auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 6,00% de la valeur nominale des parts sociales de classe B détenues par eux;

c. les détenteurs de parts sociales de classe C auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 5,50% de la valeur nominale des parts sociales de classe C détenues par eux;

d. les détenteurs de parts sociales de classe D auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 5,00% de la valeur nominale des parts sociales de classe D détenues par eux;

e. les détenteurs de parts sociales de classe E auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 4,50% de la valeur nominale des parts sociales de classe E détenues par eux;

f. les détenteurs de parts sociales de classe F auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 4,00% de la valeur nominale des parts sociales de classe F détenues par eux;

g. les détenteurs de parts sociales de classe G auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 3,50% de la valeur nominale des parts sociales de classe G détenues par eux;

h. les détenteurs de parts sociales de classe H auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 3,00% de la valeur nominale des parts sociales de classe H détenues par eux;

i. les détenteurs de parts sociales de classe I auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 2,50% de la valeur nominale des parts sociales de classe I détenues par eux.

Tous les revenus restants disponibles pour une distribution dans la Société, le cas échéant, seront attribués au prorata aux détenteurs des Parts Sociales Alphabet Concernées. Les Parts Sociales Alphabet Concernées seront toujours la dernière classe des parts sociales en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les parts sociales de la Classe



I tant qu'elles sont en circulation et ensuite s'il n'y a plus de parts sociales de classe I, les parts sociales de classe H et ainsi de suite).

Si en cas de distribution de dividendes aux associés, les bénéfices disponibles pour la distribution sous forme de dividende parmi les associés sont insuffisants pour effectuer le paiement intégral du Montant du Dividende Préférentiel à tous les associés, alors ces bénéfices distribués par dividende seront distribués parmi les associés, proportionnellement aux montants intégraux auxquels ils auraient eu autrement droit respectivement.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. En cas d'un rendement de capital sur la liquidation ou la dissolution de la Société, les actifs de la Société disponibles pour une distribution parmi les associés seront distribués aux associés de façon à parvenir sur une base globale au même résultat économique que par l'application des règles de distribution applicables aux distributions de dividendes.

## **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

### *Souscription et libération*

Investindustrial VI, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires et
- dix mille (10.000) parts sociales de classe A,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe B,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe C,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe D,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe E,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe F,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe G,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe H, et
- dix mille (10.000) parts sociales de classe I.

Toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0.01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de treize mille quatre cents euros (EUR 13.400.-).

Le montant de treize mille quatre cents euros (EUR 13.400.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, Investindustrial VI, étant l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Eckart VOGLER, gérant/administrateur de sociétés, né le 24 octobre 1970 à Bremen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Neil SMITH, gérant/administrateur de sociétés, né le 17 juin 1956 à Darwen (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 180-186, Brompton Road, 3<sup>e</sup> étage, SW3 1HQ, Londres, Royaume-Uni;

- M. Alex BROWNING, gérant/administrateur de sociétés, né le 13 novembre 1985 à Alton, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 180-186, Brompton Road, 3<sup>e</sup> étage, SW3 1HQ, Londres, Royaume-Uni;

- Mme Emilie LAMY, gérante/administratrice de sociétés, née le 19 septembre 1984, à Laxou (France), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Abdelkader DERROUCHE, gérant/administrateur de sociétés, né le 14 mars 1982 à Ksar Chellala (Algérie), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 mai 2016. Relation: 2LAC/2016/10298. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016113647/739.

(160087392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

#### **Home Cinelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7636 Ernzen, 25, Montée d'Ernzen.

R.C.S. Luxembourg B 206.232.

#### — STATUTS

L'an deux mille seize, le treize mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Madame Champidor SEP, gérante de société, née le 15 mars 1977 à Metz (France), demeurant à 25, Montée d'Ernzen, L-7636 Ernzen;

2. Monsieur Patrick VANSPOUWEN, électricien, né le 4 juillet 1976 à Huy (Belgique), demeurant professionnellement à 25, Montée d'Ernzen, L-7636 Ernzen;

tous deux ici représentés par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées le 18 avril 2016, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

#### **I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "HOME CINELUX S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.



**Art. 3.** La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ces tiers:

- la fourniture de prestations de services et de consultance en matière de domotique, espace cinéma, de musique et de lieu multimédia, de l'informatique et l'électronique, électricité, électrotechnique, au sens large;

- toutes activités se rapportant au développement et à la commercialisation de logiciels, de sites Internet et Intranet: elle pourra notamment concevoir, créer et commercialiser, héberger des sites passifs et/ou interactifs, des applications d'informatique fixe et mobile, acheter et vendre tous produits et matériels informatiques et de communication.

- l'étude, la création, le développement, la réalisation, la production, la vente, l'achat, la location, le traitement et la saisie de données, la réparation, l'entretien, la maintenance, l'importation et l'exportation, en direct ou en sous-traitance, en gros et détail de tout matériel de cinéma, de photo, de musique et d'informatique (software ou hardware), de l'électronique et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires;

Elle aura également pour objet la prestation de travaux administratifs et de bureau de toute nature en relation avec son activité, la formation d'intermédiaires, ainsi que la mise à disposition d'infrastructures immobilières, mobilières et informatiques de toute nature en relation avec son activité.

La Société peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social ou de nature à en faciliter ou à en promouvoir la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Larochette (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jeudi du mois de juin à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale

ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2017.
3. Exceptionnellement, le premier délégué du conseil d'administration peut être nommé par une résolution des actionnaires.

### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites; par Madame Champidohr SEP, pré-qualifiée pour deux cent soixante-dix-neuf (279) actions et Monsieur Patrick VANSPOUWEN, pré-qualifié pour trente et une (31) actions, représentées comme dit ci-avant, et libérées à concurrence de quarante-deux pour cent (42%) par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de treize mille vingt euros (13.020,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
  - Madame Champidor SEP, gérante de société, née le 15 mars 1977 à Metz (France), demeurant à 25, Montée d'Ernzen, L-7636 Ernzen.
  - Madame Marthe HASTIR, employée privée, née le 1<sup>er</sup> mai 1968 à Huy (Belgique) domiciliée professionnellement au 23, rue de Koerich, L-8437 Steinfort.
  - Monsieur Alain DONVIL, expert-comptable, né le 1<sup>er</sup> avril 1965 à Ixelles (Belgique), demeurant professionnellement à 23, rue de Koerich, L-8437 Steinfort.
- 3) Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Madame Champidor SEP, préqualifiée, comme administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa signature individuelle.
- 4) La société à responsabilité limitée "ATS Consulting S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117219, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2021.
- 6) Le siège social de la Société sera établi à 25, Montée d'Ernzen, L-7636 Ernzen.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, èsqualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 mai 2016. 2LAC/2016/10285. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016113620/246.

(160087363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

---

**EnApro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 206.197.

—  
STATUTS

L'an deux mil seize, le dix-huit mai.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Monsieur Guy COMANS, né le 10 décembre 1960 à Hasselt (Belgique), demeurant à B-6840 Neufchâteau, Avenue de la Victoire 31.

Lequel comparant, présent ou tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur, et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «EnApro Sàrl».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Koerich.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Conseil de Gérance/gérant.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

Des succursales pourront être créées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision du ou des associés.

Au cas où le conseil de gérance/gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet tant au Grand-duché du Luxembourg qu'à l'étranger pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement même partiellement aux activités suivantes: toutes activités consultatives, d'assistance technique, de contrôle, de direction, de coordination, d'expertise et d'étude dans le domaine de l'ingénierie ainsi que toutes prestations dans le domaine de l'énergie, les nouvelles technologies et le facility management des immeubles et des infrastructures.

La société peut exécuter toutes prestations relatives aux études et conceptions d'une oeuvre dans les domaines technique, scientifique et informatique ainsi qu'à la synthèse des activités diverses participant à la réalisation de cette oeuvre.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères non commerciales et non artisanales et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra accorder des prêts et fournir une assistance financière sous toute forme aux entreprises dans lesquelles elle participe.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

En outre, elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Enfin, la société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'ingénieur-conseil.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

La propriété des parts sociales résulte des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Par contre, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

En cas de refus de cession, les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Une cession de parts n'est opposable à la société et aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Par exception au paragraphe précédent, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises pour cause de mort soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, soit aux autres héritiers légaux.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

#### **Gérance - Assemblée Générale**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérant est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

#### **Année sociale - Bilan**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.



### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### Disposition générale

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

#### Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Guy COMANS, prénommé, cent parts sociales . . . . .	100
Total des parts: cent parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

1. - Le siège social de la société est établi à L-8399 WINDHOF, Rue d'Arlon 4.
2. - Le nombre de gérant est fixé à un.
3. - L'associé unique désigne comme gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Guy COMANS, prénommé
4. - La société sera valablement engagée par la signature du gérant.
5. - En application de l'article 12 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la société reprend les engagements contractés en son nom par Monsieur Guy COMANS tant qu'elle était en formation et ce depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 980.-EUR

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: COMANS G., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 18 mai 2016. Relation: DAC/2016/7126. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Diekirch, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016112487/136.

(160086474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

### **Ginevra International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 104.069.

### EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société GINEVRA INTERNATIONAL S.A. qui s'est tenue au siège social de la société le 07 mars 2016 que:

- La société transfère son siège au 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg.
- Est révoqué de son poste de commissaire aux comptes la société COMCO S.A., avec effet immédiat.
- Sont nommés aux postes d'administrateurs, pour une durée de six ans:

\* Monsieur Ludovic LO PRESTI, né le 29 mai 1980 à Verviers (Belgique) avec adresse professionnelle au 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg;

\* La société Commercial Consulting Europe Ltd, ayant son siège social au 2<sup>nd</sup> floor, 6 London Street, GB-W21HR London, immatriculée au Companies House sous le numéro 06645018;

\* La société Sea & Sky S.A., ayant son siège social au 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des sociétés de et à Luxembourg section B, sous le numéro 144.356.

- Est nommé en tant que commissaire aux comptes la société AFB International Consulting Sarl, ayant son siège social au 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des sociétés de et à Luxembourg section B, sous le numéro 64.990, pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

*Pour GINEVRA INTERNATIONAL S.A.*

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2016113591/26.

(160087425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

---

**Gerifonds (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 75.032.

*Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2016*

Nominations statutaires

L'Assemblée constate que les mandats des administrateurs viennent à l'échéance lors de cette Assemblée.

Sont élus comme administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017:

- Monsieur Christian CARRON, Directeur GERIFONDS SA, demeurant professionnellement à Lausanne (Président);
- Monsieur Nicolas BIFFIGER, Sous-Directeur GERIFONDS SA, demeurant professionnellement à Lausanne (Vice-Président);
- Monsieur Nicolaus BOCKLANDT, demeurant professionnellement à Luxembourg (Administrateur indépendant);
- Monsieur Bertrand GILLABERT, Directeur Adjoint, GERIFONDS SA, demeurant professionnellement à Lausanne (Administrateur);
- Monsieur Marc AELLEN, Sous-Directeur de la Banque Cantonale Vaudoise, demeurant professionnellement à Lausanne (Administrateur);

L'Assemblée Générale décide de nommer la société KPMG Luxembourg (39 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) comme réviseur d'entreprises de la Société de Gestion pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2016.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2016113587/24.

(160087472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

---

**Charlotte Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 35.765.

Le bilan au 31 décembre 2013, le compte de profits et pertes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Charlotte Properties S.A.

Signature

Référence de publication: 2016112395/13.

(160085676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

---